



# REGLEMENT du TIR

## "Roi de l'Oiseau"

### Tradition du Roi de l'Oiseau

---

Instaurée par Charles V, cette tradition consistait à tirer l'oiseau dit : «le Papegai», ce jeu date chez nous de 1524.

"Une certaine émulation parmi les plus jeunes naquit, les détournant des tavernes et dissolutions en quoi jeunesse était sujette".

Des confréries d'archers et arquebusiers s'organisèrent, le tir de l'oiseau avait lieu chaque année, le vainqueur était proclamé "Roi" pour une année.

Il avait, entre autre droit, celui de porter l'épée, d'assister aux processions; on lui confiait les clefs de la ville et il était exempté d'impôt.

De nos jours, notre cité pour la 26ème édition va renouer avec la tradition du «Papegai» pour conjuguer tradition et festivités et entrer encore une fois en Renaissance.

### **Article 1 – INSCRIPTION**

Le concours du Roi de l'Oiseau est ouvert à toute personne de plus de 16 ans acquittant un droit d'inscription de 2 €.

L'inscription a lieu samedi 17 septembre 2011 sur le pas de tir place du Breuil, selon les horaires annoncés, et implique l'acceptation du présent règlement.

### **Article 2 – LE ROI**

L'archer ayant été déclaré vainqueur à l'issue des épreuves de tir à l'arc est désigné "Roi de l'Oiseau" pour une année.

Ce titre ne lui est accordé qu'une seule fois. Il ne peut le remettre en jeu les années suivantes.

Il s'engage à accepter les modalités et prérogatives que lui impose son rang, notamment sa participation dans la mise en scène, en lieux et horaires, qu'exige sa présence en tant que "Roi de l'Oiseau".

### **Article 3 – ELIMINATOIRES**

Le matériel, arcs et flèches, est fourni par l'association du Roi de l'Oiseau.

Les éliminatoires ont lieu sur le pas de tir après inscription.

Chaque archer tire une volée de 3 flèches sur un blason de 80 cm. Son score, aux points, est noté sur une fiche de marque individuelle.

#### **Article 4 – PROCLAMATION DES FINALISTES**

Les 8 archers ayant totalisé le plus de points seront appelés à se présenter auprès du Capitaine des Archers.

Tout concurrent n'ayant pas répondu à l'appel de son nom sera automatiquement éliminé.

Dans ce cas, le candidat arrivant juste derrière lui, aux points, sera invité à se présenter à son tour auprès du Capitaine des Archers et ainsi de suite.

Si égalité, le choix sera fait au décompte des points.

Les 8 finalistes sélectionnés devront être en tenue renaissance, à défaut l'association du "Roi de l'Oiseau" mettra à disposition un tabard (tunique sans manche).

#### **Article 5 – HORAIRE DE LA FINALE**

Les tirs se dérouleront en lieu et horaire définis par l'association du Roi de l'Oiseau.

#### **Article 6 – DEROULEMENT DE LA FINALE**

1ère étape – Sous la conduite de la Première Compagnie des Archers du Velay, les 8 finalistes seront appelés quatre par quatre sur le pas de tir.

Ils seront éliminés par une volée de 3 flèches et aux points (comptage des points sur blason de 80 cm).

2ème étape – En finale, sera déclaré "Roi de l'Oiseau" l'archer ayant transpercé l'oiseau au meilleur score (10 points sur la pastille jaune et 5 points sur le corps rouge, les plumes ne comptent pas).

Toute flèche touchant l'oiseau est considérée au meilleur des points.

Le Maître Archer est seul souverain sur le pas de tir.

La remise des prix aura lieu après le tir.

Fait au Puy En Velay, le 1er Mai 2011

Pour l'association du Roi de l'Oiseau

Pierre MALLET  
Administrateur



# REGLEMENT du TIR "Prince de l'Oiseau"

## **Article 1 – INSCRIPTION**

Le concours du Prince de l'Oiseau est ouvert à tous jeunes gens (filles et garçons) âgés de 12 à 16 ans acquittant un droit d'inscription de 2 €.

L'inscription a lieu samedi 17 septembre 2011 sur le pas de tir, selon les horaires annoncés, et implique l'acceptation du présent règlement.

## **Article 2 – LE PRINCE**

L'archer ayant été déclaré vainqueur à l'issue des épreuves de tir à l'arc est désigné "Prince de l'Oiseau" pour une année.

Ce titre ne lui est accordé qu'une seule fois. Il ne peut le remettre en jeu les années suivantes.

Il s'engage à accepter les modalités et prérogatives que lui impose son rang, notamment sa participation dans la mise en scène, en lieux et horaires, qu'exige sa présence en tant que "Prince de l'Oiseau".

## **Article 3 – ELIMINATOIRES**

Le matériel, arcs et flèches, est fourni par le Comité Prince de l'Oiseau.

Les éliminatoires ont lieu sur le pas de tir après inscription.

Chaque archer tire une volée de 3 flèches sur un blason de 80 cm. Son score, aux points, est noté sur une fiche de marque individuelle.

## **Article 4 – PROCLAMATION DES FINALISTES**

Les 8 archers ayant totalisé le plus de points seront appelés à se présenter auprès du Capitaine des Archers.

Tout concurrent n'ayant pas répondu à l'appel de son nom sera automatiquement éliminé.

Dans ce cas, le candidat arrivant juste derrière lui, aux points, sera invité à se présenter à son tour auprès du Capitaine des Archers et ainsi de suite.

Si égalité, le choix sera fait au décompte des points.

Les 8 finalistes sélectionnés devront être en tenue renaissance, à défaut l'association du "Roi de l'Oiseau" mettra à disposition un tabard (tunique sans manche).

## **Article 5 – HORAIRE DE LA FINALE**

Les tirs se dérouleront en lieu et horaire définis par l'association du "Roi de l'Oiseau".

## **Article 6 – DEROULEMENT DE LA FINALE**

1ère étape – Sous la conduite de la Première Compagnie des Archers du Velay, les 8 finalistes seront appelés quatre par quatre sur le pas de tir.

Ils seront éliminés par une volée de 3 flèches et aux points (comptage des points sur blason de 80 cm).

2ème étape – En finale, sera déclaré "Prince de l'Oiseau", l'archer ayant transpercé l'oiseau au meilleur score (10 points sur la pastille jaune et 5 points sur le corps rouge, les plumes ne comptent pas).

Toute flèche touchant l'oiseau est considérée au meilleur des points.

Le Maître Archer est seul souverain sur le pas de tir.

La remise des prix aura lieu après le tir.

Fait au Puy En Velay, le 1er Mai 2011

Pour l'association du Roi de l'Oiseau

Pierre MALLET  
Administrateur